

Comment engager un projet ?

Un conseiller unique pour :

- L'information sur les aides et le montage de tous les dossiers d'aides ANAH ou CCMM.
- L'analyse des devis, les conseils sur les travaux nécessaires et les matériaux.
- L'accompagnement administratif et la préparation du plan de financement.
- Le suivi personnalisé lors de permanences et de visites à domicile.

Sophia NEUVILLE-ZEGHICHE, technicienne habitat et énergie
Communauté de communes Moselle et Madon
145, rue du Breuil - 54230 NEUVES-MAISONS
Tél. 03 54 95 65 84
sneuville-zeghiche@cc-mosellemadon.fr
+ infos sur www.cc-mosellemadon.fr

Avant de commencer...

- Solliciter le conseiller dès la réflexion sur le projet.
- Demander plusieurs devis et les comparer avec l'aide du technicien avant toute signature.
- Vérifier que le plan de financement est en adéquation avec le coût de votre projet.
- Attendre le courrier validant le dépôt de votre dossier avant de commencer les travaux.



Création-CCMM. Ne pas jeter sur la voie publique

L'amélioration de l'habitat, et si vous étiez concernés ?

- Des factures d'énergie à diminuer ? Et si des travaux de **rénovation thermique** étaient engagés ?
- Le maintien à domicile ? Et si c'était possible avec l'**adaptation** des logements ?
- Un habitat **dégradé ou insalubre** à rénover ? Et si on assurait à tous la qualité des logements ?
- De vieilles fermes lorraines ou des commerces vides ? Et s'ils étaient transformés pour des **logements locaux** ?
- Envie de logements pour les jeunes et les seniors ? Et si on encourageait des **logements intergénérationnels** ?



Pour passer des questions aux projets, renseignez-vous sur les aides financières et techniques disponibles en Moselle et Madon !



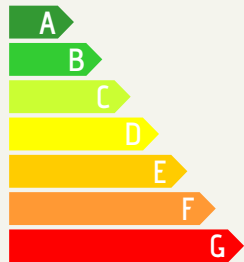
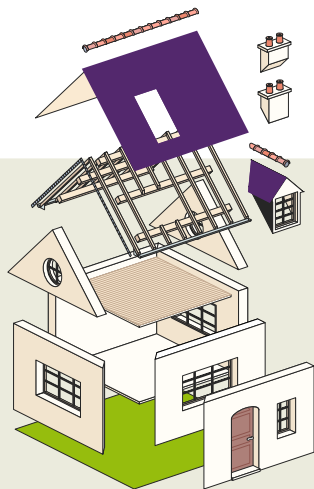
Quelles aides de la CCMM ?

Les aides communautaires sont autant à destination des propriétaires occupants que des bailleurs privés.

1 **Rénovation thermique** des murs par l'intérieur ou l'extérieur, combles perdus ou aménagés, planchers bas, fenêtres, portes-fenêtres, volets isolants, portes d'entrée...

> Des aides pour tous mais avec des degrés de gain énergétique valable selon 3 plafonds de ressources.

> La participation à un atelier énergie.



Quelles aides dans le cadre de l'OPAH ?

L'OPAH permet le financement de 5 aides par l'ANAH et la CCMM à destination des propriétaires occupants selon leur niveau de ressources et des bailleurs privés pour des logements locatifs conventionnés (plafonnement des loyers et conditions de ressources des locataires).

1 **Amélioration énergétique**

Isolation thermique, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, énergies renouvelables, ventilation.

Conditions supplémentaires : gain énergétique de minimum 25 % pour les propriétaires occupants très modestes, 40% pour les modestes et 35 % pour les propriétaires bailleurs.

2 **Autonomie de la personne**

Monte-escalier, main-courante, douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire, volets roulants électriques, extension ou adaptation du logement au handicap...

Conditions supplémentaires : travaux en adéquation au niveau de handicap.

3 **Sécurité et salubrité de l'habitat**

Garde-corps, travaux de lutte contre les problèmes d'humidité, traitement préventif ou curatif contre les insectes ravageurs...

4 **Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé**

5 **Transformation d'usage**

Rénovation de commerces vacants ou rénovation de granges et corps de ferme pour créer des logements locatifs (de préférence permettant d'accueillir jeunes et séniors).